

R.P.I Aubinges - Morogues- Parassy
Compte-rendu du 1^{er} conseil d'école le 6 novembre 2017
à PARASSY.

Membres présents :

Mesdames Collin, Van Iersel, Gillet, Bertin, Saillard, Moreau, Apert et monsieur Patriarca, parents élus.

Madame Pinson, maire de Parassy , M. Clavier, maire de Morogues, M. Bertin, représentant de la mairie d'Aubinges,

Mesdames Barthélémy, Chappuis, David, François, enseignantes.

Mme Claudine Creugny, DDEN

Membres excusés : M. Joly, inspecteur de circonscription et M. Roblet, maire d'Aubinges

En préambule, Mme David propose que le compte-rendu du conseil d'école soit réalisé par le président du conseil d'école et validé par un co-secrétaire de séance (un parent d'élèves) et qu'il soit porté à la connaissance de tous par l'intermédiaire du site de la commune de Morogues. En revanche, un exemplaire papier sera consultable dans chaque école.

Mme David rappelle les attributions du conseil d'école :

- Le conseil d'école est **une instance de décision** se réunissant au moins une fois par trimestre, qui vote le règlement intérieur de l'école, qui adopte le projet d'école préparé par l'équipe pédagogique, qui peut établir un projet d'organisation de la vie scolaire à soumettre à la DSDEN.

-Le conseil d'école est **une instance de consultation** qui donne son avis et émet des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, sur les actions pédagogiques entreprises, sur l'utilisation des moyens alloués à l'école, sur les conditions d'intégration des enfants, la restauration scolaire, l'hygiène, la protection et la sécurité des élèves.

-Le conseil d'école est **une instance d'information** sur le choix du matériel pédagogique, sur l'organisation des aides spécialisées, les conditions de rencontre enseignant-famille...

Sa composition :

Les membres de droit: le directeur de l'école, les enseignants, les parents délégués, le Maire et/ou un représentant du conseil municipal, l'Inspecteur de l'Education Nationale, un membre du RASED, le DDEN. Ces personnes ont un droit de vote.

Peuvent assister aux réunions, sans être membre, et avec voix uniquement consultative, pour les points les concernant : partenaires médicaux, AVS, personnel communal...

A la demande de Monsieur Clavier et des représentants de parents d'élèves, nous inviterons un membre du personnel communal à chaque conseil d'école, chargé à chacune d'y venir si le sujet les concerne. Le 1^{er} conseil d'école ayant lieu à Parassy, c'est un agent travaillant dans cette commune qui siègera, quant il aura lieu à Aubinges, ce sera un agent travaillant à Aubinges et idem pour Morogues, ceci pour des raisons d'équité entre l'ensemble du personnel. Je rappelle que le président du SIRS restera en tout état de cause décisionnaire.

1. Lecture du compte-rendu du dernier conseil d'école et bilan des actions envisagées.

Mme Chappuis en fait lecture.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 et 3. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves

Parents titulaires: Mesdames Apert, Moreau, Bertin et Gillet

Parents remplaçants: Mesdames Collin, Saillard, Van Iersel et M. Patriarca

Cette année encore, les RPI n'étaient pas considérés comme une seule école et devaient organiser leur propre élection dans chaque commune. Pour Parassy, il y a eu 78 % de votants (+5%).

Pour Aubinges et Morogues: les résultats sont de 66%(moins que l'an passé) et 84%.

Nous avons établi une délibération pour unir nos 3 conseils d'école et n'en faire qu'un.

Vote à l'unanimité.

Rappel du rôle des représentants de parents d'élèves :

- Ils font partie intégrante de la communauté éducative, ce qui nécessite d'être présent autant que faire se peut à toutes les réunions ou manifestations et de se rendre disponible pour faire vivre l'école et pour le bien-être des enfants au sein de l'école.

- Porte-parole des parents en transmettant des questions, des remarques ou suggestions concernant le fonctionnement de l'école, la sécurité, l'hygiène, les transports, l'accueil et la cantine. Les questions d'ordre pédagogique ne sont pas abordées lors de ces conseils.
- Communicateur par le biais du compte-rendu que vous aurez validé
- Eventuellement médiateur (en dernier recours): privilégier la relation directe avec l'enseignant concerné.

Il n'est pas obligatoire que les 2 représentants d'une classe soient présents lors d'un conseil.

4. Vote du règlement intérieur de l'école pour l'année 2017-2018

Chaque directrice d'école a fait parvenir à ses représentants de parents d'élèves le règlement intérieur par voie électronique, idem pour les maires.

Vote : abstention : 0 contre : 0 ; pour : unanimité

Celui-ci a été entériné par les membres du conseil d'école.

5. Exercices attentat-intrusion et incendie

A parassy: pour la maternelle, l'exercice a été effectué le mardi 10 octobre, le signal sonore utilisé était verbal, les enfants se sont regroupés en silence dans le dortoir et y sont restés pendant 10 min en attendant la fin de l'alerte signalée par la sonnerie du portable de la maîtresse. Les enfants ont beaucoup mieux vécu psychologiquement cet exercice dans la mesure où aucun scénario factice n'avait été prévu, le seul but était de se cacher au cas où un danger extérieur venait à se produire.

L'exercice incendie a été effectué le mardi 17 octobre, rien à signaler.

En GS/CP: l'exercice incendie a eu lieu en octobre, le signal utilisé était sonore (alarme incendie). Tout le monde est sorti de l'école pour se rendre sur la place de l'église en laissant les grilles ouvertes.

L'exercice attentat-intrusion a été réalisé le 6 novembre, le choix de se cacher a été privilégié avec un confinement dans le coin regroupement de la salle de classe. Mme François reconnaît que l'agencement de sa classe ne favorise pas ce choix.

A Aubinges (CE1/CE2) : l'exercice incendie a été effectué en octobre, l'alarme a été bien entendue même dans la garderie où le SESSAD intervenait avec la prise en charge d'un élève. Donc, rien à signaler.

L'exercice attentat-intrusion se fera prochainement avec un choix plutôt orienté vers la fuite.

A Morogues : les exercices seront effectués d'ici les vacances de Noël.

6 .Effectifs pour l'année 2017

P.S/M.S : 11+14 = 25

G.S/C.P : 19+10 = 29

CE1/CE2 : 12 +13 = 25

CM1/CM2 : 10 + 13 = 23

Soit un total de 102 élèves.

7. Avenant du projet d'école

Mme Barthélémy en fait lecture, celui-ci a été adopté à l'unanimité.

8. Evolution du projet de création de locaux à Aubinges.

Le projet a pris considérablement du retard car l'architecte a eu des problèmes de santé et ne pourra pas mener le projet à terme.

Un second architecte a été désigné et un appel d'offres sera lancé courant janvier.

9. Les activités éducatives, l'aide aux devoirs et la fête de Noël.

- **PS/MS (Parassy)** : Dans le cadre du projet d'école relatif à l'objectif « offrir à tous les élèves l'accès à une première culture artistique », notre école s'est inscrite au dispositif « Passerelle des arts » qui offre la possibilité aux élèves d'avoir accès à des spectacles de haute qualité pour un coût de 3€/enfant. Les élèves de Parassy iront le 22 février voir le spectacle « Chevalier » (tiré de l'album d'Anaïs Vaugelade) au Hublot.
- Claudine reviendra à raison d'une fois/mois pour lire des histoires aux petits de maternelle.
- Fête de Noël le vendredi 22 décembre à Parassy avec la présence de tous les enfants du R.P.I. Animation Zumba toute la matinée en répartissant l'ensemble des élèves dans 4 ateliers puis ils déjeuneront ensuite dans la salle des fêtes, les dames du service de restauration se rendront toutes à Parassy ce jour là. L'après-midi remise des cadeaux et des friandises. Le coût du cadeau est fixé à 10€ par enfant.
- Marché de Noël à la salle des fêtes de Morogues le dimanche 17 décembre. Mme David remercie la municipalité pour le prêt de la salle durant tout le week-end.
- Sortie sur les arts du cirque à Bourges le vendredi 2 février.
- **En GS/CP (Parassy)** : en plus des activités citées ci-dessus, une concertation avec les collègues des Aix et Mme Barthélémy va avoir lieu pour organiser 2 rencontres sportives (une en hiver et l'autre au printemps).
- **CE1/CE2 (Aubinges)** : spectacle dans le cadre du dispositif « Passerelle des arts » mais cette année ce sont les maternelles et le cycle 3 qui seront prioritaires, donc la classe est en attente d'une réponse.

- **CM1/CM2 (Morogues):** le 3 octobre : journée à l'abbaye de Noirlac dans le cadre de l'étude de l'histoire du Moyen-âge.
- Le 10 octobre : 1^{ère} séance « école et cinéma » avec le film « Chantons sous la pluie »
- Le 20 octobre : rencontre sportive avec les écoles des Aix d'Angillon et Soulangis autour du thème des jeux traditionnels.
- Le 8 novembre : 1^{ère} sortie d'une série de 3 sur le domaine du territoire des places avec un technicien où un travail sur la forêt sera développé.
- Le 24 novembre : visite de l'église de Morogues avec Emmanuel Marot (architecture et moyen-âge)
- Le 5 décembre : cross à Soulangis
- Le 26 janvier : spectacle « Jardin secret », dans le cadre du dispositif « Passerelle des arts » au Hublot avec l'école d'Aubinges, pièce de théâtre qui sera étudiée dans le cadre du prix des lecteurs de théâtre.
- Créneaux piscine : 1^{er} semestre pour les GS/CP de Parassy et les CE1/CE2 d'Aubinges les mardis après-midi et au 2^{ème} semestre, 16 séances les mardis matins pour les PS/MS de Parassy et les CM1/CM2 de Morogues. Nous avons choisi cette répartition car l'ensemble des effectifs des élèves de Parassy dépassait la capacité d'accueil dans le car.
- Vente de viennoiseries organisée par l'APE le dimanche 1 octobre. Bénéfices : 378€96
- L'aide aux devoirs concerne cette année 4 élèves (1 en CE et 3 en CM) et se déroule tous les jeudis de 16h30 à 18h dans la salle annexée à la salle des fêtes de Parassy. Cette aide est encadrée par une animatrice de la CDC.

10. Rythmes scolaires : proposition de changement pour la rentrée 2018

Depuis 4 ans, notre R.P.I fonctionne suivant le rythme d'une semaine à 4jours1/2. Aujourd'hui, aucune évaluation ne permet de conclure si cette organisation améliore les résultats scolaires de nos élèves. Le seul constat que nous pouvons établir, nous les enseignantes c'est que nos élèves accumulent une grande fatigue en fin de semaine et qu'un retour de la semaine à 4 jours nous semblerait bénéfique.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a présenté le 8 juin dernier au Conseil Supérieur de l'Education un décret permettant aux collectivités titulaires de la compétence scolaire de revenir à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

Chaque famille a été destinataire d'une enquête afin de prendre en considération leur avis.

Résultats de cette enquête :

66 familles sur 72 ont répondu à cette enquête.

- A la question *Etes-vous satisfaits de la semaine à 4jours1/2 pour votre enfant?*

71,3% ont répondu : Non

19,7 ont répondu : ne se prononce pas

9% répondent : Oui

- A la question **Comment estimez-vous la fatigue de votre enfant ?**

9 % pas de changement

68 % plus fatigué

1,5 % moins fatigué

21,5 % ne se prononce pas

- A la question **Seriez-vous favorable à un retour à la semaine à 4 jours** (avec reprise des horaires existants avant la réforme : 9h-12h et 13h30-16h30) ?

70 % oui

4,5% non

24% je fais confiance au choix de l'équipe pédagogique

1,5% peu importe

Le Conseil d'Ecole s'est donc prononcé par un vote **POUR** ou **CONTRE** un retour à la semaine de 4 jours pour la rentrée de septembre 2018.

Pour : 11

Contre : 0

Blanc : 1

Le conseil d'école adopte donc un retour à la semaine à 4 jours pour la rentrée 2018.

La délibération inscrite au procès-verbal du conseil d'école sera adressée à monsieur l'IA-Dasen sous couvert de notre IEN.

Le président du SIRS devra émettre la même demande.

Les horaires proposés seraient :

Morogues : les matins 9h00-12h00

les après-midi : 13h30-16h30

Aubinges : les matins 8h55-11h55

les après-midi : 13h25-16h25

Parassy : les matins 8h45-11h45

les après-midi : 13h15-16h15

Une copie de cette demande sera envoyée au conseil régional pour le service des transports scolaires.

Une réflexion sur l'emploi du temps des personnels communaux devra aussi être engagée du fait de la réduction d'une matinée d'école.

11. Questions diverses

α) Pourquoi le personnel de la cantine d'Aubinges ne veut pas faire réchauffer les repas froids à la demande des enfants ?

La dame de service d'Aubinges explique que le protocole est pourtant suivi et elle est étonnée que cela ait pu se produire.

En revanche, il est impossible de faire réchauffer les aliments au micro-ondes, cela n'est pas autorisé.

b) Pourquoi le car ne se serre pas plus près du trottoir à l'arrêt de l'école d'Aubinges car il gêne les véhicules pour se rendre à l'école de Morogues ou autres par la longue attente suite aux discussions entre le personnel ?

M. Clavier demandera aux personnels de faire passer les consignes plus rapidement.

c) Mme Chappuis présente la feuille d'informations élaborée par le SIRS à destination des familles et demande pourquoi ne figure aucune information relative à la garderie, M. Clavier répond que c'est une erreur qui sera corrigée dans l'avenir.

d) Mme François demande s'il est possible de demander au Conseil Régional un arrêt de car devant son école (école du bourg) ou un changement des horaires d'arrivée du car solaire le matin, car il est impossible de commencer la classe à 8h45 avec un car qui arrive à 8h41 (à l'école maternelle), qui est souvent en retard avec en plus un déplacement de 5 minutes entre les deux écoles?

Mme Pinson répond qu'elle n'autorisera aucun arrêt devant l'école du bourg car c'est trop dangereux au niveau de la circulation dans le carrefour du bourg de Parassy. Les autres possibilités évoquées étant une modification des horaires demandée au Conseil Régional par M. Clavier avec courrier de l'Inspecteur appuyant cette demande, ou l'autorisation d'une pose méridienne raccourcie pour la classe de GS-CP demandée par Mme David à l'Inspecteur.

M. Clavier se renseignera auprès des services de transport pour savoir si les horaires indiqués sont des horaires de montée ou de départ du car.

e) Mme Saillard demande si elle peut déposer ses enfants le matin devant l'école maternelle de Parassy avant que le car arrive.

Réponse de M. Clavier et de Mme David: oui car tout enfant scolarisé en primaire peut arriver et partir seul de l'école.

f) Demande du personnel du service de cantine: Quand aurons-nous le règlement pour la cantine? M. Clavier répond que son élaboration est en cours.

g) Mme Chappuis demande s'il serait envisageable d'équiper sa classe d'un photocopieur. M. Clavier étudie la question.

12. Tour de table.

Madame DAVID remercie les membres présents.

La réunion se termine à 20h30 .

La présidente et secrétaire : Mme DAVID

La co-secrétaire : Mme Clémence Moreau